

M. STICK: Vous demandez des directives?

M. CASTONGUAY: Oui.

M. CAMERON: J'ai simplement proposé que la question soit déferée à l'examen du directeur général des élections, après quoi il a laissé entendre qu'il désirait nous soumettre certaines recommandations. La motion n'a jamais été mise aux voix, mais elle m'a bien servi puisque M. Castonguay a déjà étudié les recommandations que j'ai faites et nous avons maintenant sa réaction à certaines de ces recommandations. A moins qu'il ne veuille les étudier plus à fond, je suis tout à fait consentant à retirer ma motion.

Le PRÉSIDENT: Vous pouvez retirer votre proposition, et nous allons nous entendre.

M. CASTONGUAY: Ce tarif a été mûrement étudié; c'est ce que je me propose de recommander au gouverneur en conseil.

M. MACDOUGALL: Je consens que nous l'acceptions.

M. CAMERON: Un instant. Il ne faut pas accumuler les motions. Si M. Castonguay a étudié les propositions que j'ai formulées et que nous ayons en ce moment sa réponse, si nous adoptons ma motion, il n'aurait qu'à se présenter à la prochaine réunion et à dire qu'il a étudié les recommandations de M. Cameron. Une fois cette formalité remplie, je suis bien disposé à retirer ma motion, car je sais qu'il l'a étudiée et qu'il présente maintenant ses recommandations. Partons de ce point.

M. DEWAR: Que décidons-nous sur sujet de la péréquation? Est-elle acceptée ou rejetée? Le directeur général des élections demande une directive là-dessus, n'est-ce pas vrai? La motion de M. McWilliam devrait être réservée.

M. STICK: Des motions sont présentées et elles ne sont pas mises aux voix. Par souci de procédure monsieur le président, je dois dire que M. McWilliam a présenté une motion et je crois qu'elle a été appuyée par M. Fair; cette motion demande que les bureaux de votation ruraux et urbains soient traités sur un pied d'égalité, reçoivent le même montant.

M. DEWAR: Voilà la directive que demandait le directeur général des élections.

M. STICK: Je crois que le directeur général des élections a demandé une directive là-dessus.

Le PRÉSIDENT: Ceux pour?

Adopté.

M. CASTONGUAY: Item 35, allocation proposée, \$6.50; item 36, \$5; item 37, \$5; les frais de déplacement sont encore à l'étude. Pour les personnes spécialement nommées comme sous-officiers, le tarif proposé est de 30 cents, 25 cents et 20 cents. C'est tout.

M. HERRIDGE: A notre dernière réunion, monsieur le président, il a été décidé que l'on voterait sur ma motion après l'avoir débattue. M. Harris sera présent à la prochaine réunion; pourra-t-on l'étudier alors?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. CAMERON: Je propose que les recommandations du directeur général des élections, quant aux changements de tarifs, soient approuvées par notre Comité.

M. McWILLIAM: J'appuie cette motion.

Le PRÉSIDENT: Que décidez-vous, messieurs?

Adopté à l'unanimité.

Le PRÉSIDENT: Nous nous réunirons de nouveau à 4 heures mardi après-midi, le 26 juin.

Le Comité s'ajourne.